



Pénurie d'enseignants : rumeurs et vrais problèmes...

Les analyses de la FAPEO 2012
Analyse 2/15 - mars

Rédaction :
Desagher Christophe
Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
Avenue du Onze Novembre, 57 - 1040 Bruxelles
02/527.25.75 - 02/525.25.70
www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Résumé

Il y a pénurie d'enseignants en Belgique francophone et le phénomène risque de s'accroître dans le futur. Alors que ce constat n'étonne plus, le phénomène est-il pour autant bien connu ? Se rend-on bien compte des répercussions que cela peut engendrer sur les familles ?

Mots-clefs

Chiffres clés de l'éducation en Europe, pénurie, niveau d'enseignement, région, école, moment de l'année, sciences, mathématiques, désaffection, abandon, prépension, encadrement différencié, mise en disponibilité.

Table des matières

1. Introduction : entre analyses et chiffres, où en est-on exactement ?	4
1.1. Les fonctions touchées par la pénurie	4
1.2. Les chiffres : une pénurie dans l'enseignement secondaire, en langues et en sciences.....	5
2. La pénurie sous la loupe	7
2.1. Un métier qui n'a plus la cote, des départs anticipés	7
2.2. Des données fantômes.....	7
2.3. Un indicateur à la rescousse... uniquement pour l'enseignement néerlandophone dans la région bruxelloise	8
3. Les départs endéans les cinq ans, pour quelles raisons ?	9
3.1. Des différences régionales dans l'enseignement fondamental	9
3.2. Des différences régionales dans le secondaire aussi.....	11
4. Une pénurie prévisible et imprévisible	12
4.1. Les départs anticipés à la retraite.....	12
4.2. Les maladies, les accidents de travail et les congés de maternité	13
4.3. Les autres.....	14
5. Des vrais problèmes : une pénurie qui coûte cher	14
5.1. Aux élèves	14
5.2. Aux parents.....	14
5.3. Aux écoles	15
5.4. A l'enseignement.....	16
6. Bibliographie	17

1. Introduction : entre analyses et chiffres, où en est-on exactement ?

Si on se réfère au rapport de la Commission européenne intitulé « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012¹ », qui traite notamment de la pénurie des enseignants en sciences et en mathématiques, la situation est particulièrement préoccupante.

1.1. Les fonctions touchées par la pénurie

La liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2008-2009² en Communauté française ainsi que celle des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre³ éclairent sur les besoins dans le monde de l'enseignement. Aussi, les formations suivantes sont-elles conseillées par l'Office National de l'Emploi (ONEM) pour accéder directement à l'emploi au sein des écoles qui manquent de personnel :

- bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, mathématiques, français, sciences (biologie, physique, chimie) et sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) ;
- bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : cours techniques ;
- enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (mécanique, électronique, électricité, électronique, etc.) ;
- instituteur primaire (le cycle complet ou la formation de réorientation pour les instituteurs préscolaires visant à acquérir le titre d'instituteur primaire) ;
- instituteur maternel ;

¹ European Commission, *Key Data on Education in Europe 2012*, Education, Audiovisual and Culture Executive Agency, Eurydice, Bruxelles, 2012.

² Communauté française, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2008-2009, Ministère de la Communauté française, Bruxelles, 2008. Disponible en ligne sur :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?numac=2008029301&caller=list&article_lang=F&row_id=1&numero=1&pub_date=2008-06-13&set3=set+character_variant+%27french.ftl%27&language=fr&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&fromtab=+moftxt&trier=promulgation&htit=p%E9nurie&ddda=2008&sql=dd+%3D+date%272008-04-25%27+and+htit+contains++%27p%E9nurie%27&rech=1&tri=dd+AS+RANK+&dddj=25&dddm=04&set1=set+stopfile+%27MOF.stp%27#hit1

³ ONEM, ZOOM sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie, ONEM, Bruxelles. Disponible en ligne sur :

http://onem.be/D_Documentation/Publications/Brochures/Folders/Penurie/FolderFR.pdf

- études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) en langues germaniques, mathématiques, français, sciences (biologie, physique, chimie), géographie et histoire.

Mais, si l'on parle de pénurie dans le monde enseignant, d'abord faut-il s'entendre sur ce qu'est cette pénurie⁴ :

En Communauté française, la pénurie d'enseignants est un débat fréquemment évoqué par la presse ainsi qu'au Parlement. Cependant, aucun chiffre officiel n'existe qui permettrait d'en mesurer l'ampleur. L'analyse de la situation telle qu'elle se présente sur le terrain montre que, si pénurie il y a, elle s'avère fortement tributaire :

- *Du niveau d'enseignement : surtout dans l'enseignement secondaire et pour certaines matières (mathématiques, sciences, langues germaniques, cours techniques et/ou de pratique professionnelle).*
- *De la région : les grands centres urbains sont les plus touchés, surtout en région bruxelloise.*
- *De l'école : plus dans les écoles réputées « difficiles ».*
- *Du moment : plus en cours d'année, lorsqu'il est nécessaire de remplacer les enseignants en congé de maladie ou de maternité.*

1.2. Les chiffres : une pénurie dans l'enseignement secondaire, en langues et en sciences

Selon le dernier rapport de l'Europe⁵, la Fédération Wallonie-Bruxelles serait l'un des systèmes d'enseignement le plus touché par la pénurie d'enseignants⁶. En atteste le tableau 1⁷ qui reprend le *pourcentage d'élèves âgés de 15 ans se trouvant dans une école où l'enseignement est affecté par un manque d'enseignants qualifiés dans les matières de base*. Ce tableau ne mentionne donc pas les chiffres du manque d'enseignants, mais bien le **pourcentage d'élèves affectés par un manque d'enseignants** dans trois matières dites de base : mathématiques, sciences exactes et langue d'instruction (français en l'occurrence en Fédération Wallonie-Bruxelles).

⁴ BECKERS J., JASPAR S., VOS M.-C., *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité – Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE*, ULG – département Education et Formation, avril 2003, p. 14.

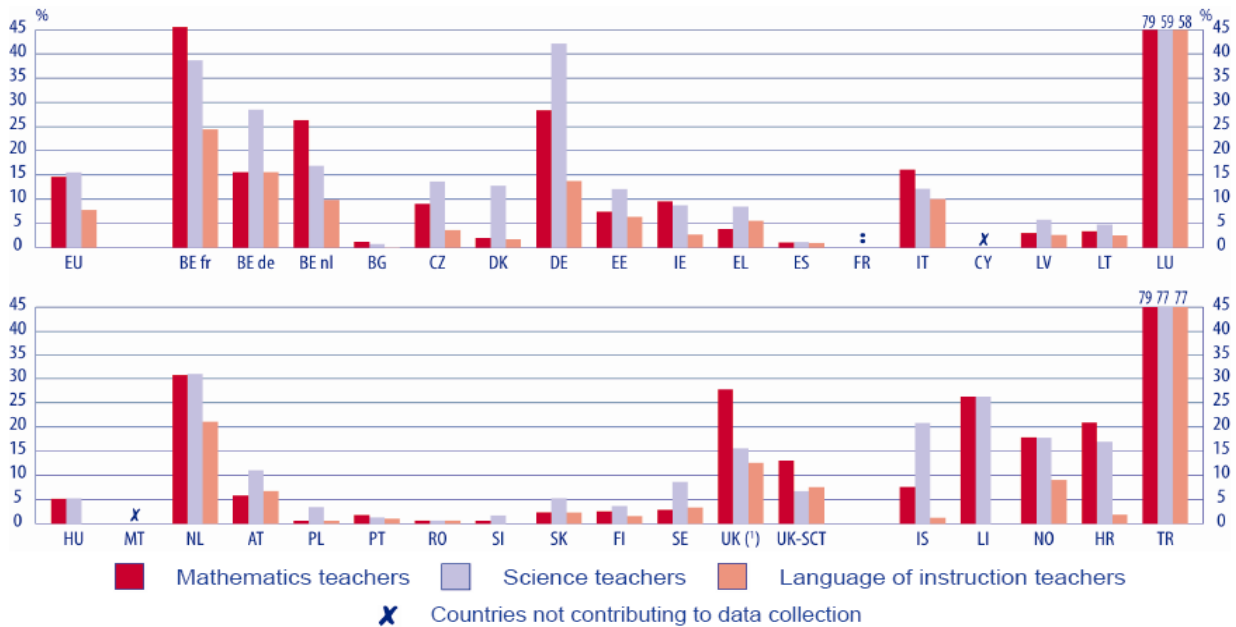
⁵ Comme l'indique le rapport : « Trois principales sources d'information ont ainsi été utilisées pour le rapport, à savoir les informations fournies par le réseau Eurydice, le système statistique européen coordonné par Eurostat et, enfin, certaines données proviennent de l'enquête PISA 2009. », (traduction personnelle). European Commission, *op. cit.*, p. 113.

⁶ Dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁷ European Commission, *op. cit.*, p. 113.

Tableau 1: Pourcentage d'élèves âgés de 15 ans se trouvant dans une école où l'enseignement est affecté par un manque d'enseignants qualifiés dans les matières de base.

Figure E3: Percentages of students aged 15 attending schools where teaching is affected by a lack of qualified teachers in the core subjects, 2009



Source: OECD, PISA 2009.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, le pourcentage d'élèves affectés par le manque d'enseignants est respectivement de 45,6% pour les mathématiques, 38,7% pour les sciences exactes et 24,4% pour le français.

Ces chiffres confirment que dans l'espace de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), peu de pays ont des taux supérieurs aux nôtres : seules la Turquie et l'Allemagne (uniquement pour les sciences) nous devanent⁸.

⁸ On observe aussi des taux très élevés chez nos voisins grand-ducaux. Ceux-ci sont vraisemblablement dus au nombre réduit d'écoles ayant participé à l'étude.

2. La pénurie sous la loupe

2.1. Un métier qui n'a plus la cote, des départs anticipés

Cette situation trouve son origine, entre autres, dans la désaffection des étudiants pour les formations menant au métier de l'éducation, mais aussi dans le fait qu'un grand nombre de professionnels en fin de carrière quittent le métier d'enseignant dès qu'ils remplissent les conditions, à savoir celles de la prépension⁹.

Le système de prépension n'est évidemment pas à la racine du problème de la pénurie. La mise en place d'un tel dispositif devait permettre un rajeunissement de la population des enseignants. En effet, permettre des départs anticipés (la prépension) a pour conséquence de diminuer l'effectif de la classe d'âge des 50 ans et plus et donc l'âge moyen de l'effectif total. De plus, le système de prépension peut être un incitant à l'embauche de jeunes enseignants. Effectivement, le fait de savoir qu'un aménagement de fin de carrière est possible dans un métier peut faciliter le recrutement.

Un système de prépension n'est *a priori* pas préjudiciable à un système d'enseignement lorsqu'il existe une base solide de jeunes enseignants. Mais dans le cas belge, cette base est affectée par le manque de jeunes recrues et le phénomène important de *turnover*¹⁰, ce qui ne facilite pas le processus de remplacement des enseignants.

2.2. Des données fantômes

En l'absence de statistiques officielles au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la pénurie, alors que politiques et journalistes en parlent abondamment, tout comme les parents quand ils témoignent du vécu de leurs enfants.

On peut s'étonner qu'aucun chiffre officiel émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne vienne détailler la pénurie d'enseignants, alors qu'il semble bien que la situation soit critique depuis plusieurs années. En 2003 pourtant, ce constat était déjà d'actualité : « En Communauté française, la *pénurie d'enseignants* est un débat fréquemment évoqué par

⁹ Commission européenne, Chiffres clés de l'éducation 2012 – Principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie, Eurydice, Bruxelles, 2012, p. 5. Disponible en ligne sur : http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/134FR_HI.pdf

¹⁰ Renouvellement constant de l'emploi dû à un grand nombre de départ.

la presse ainsi qu'au Parlement. Cependant, aucun chiffre officiel n'existe qui permettrait d'en mesurer l'ampleur¹¹. »

À cause de ce manque d'indicateurs, on ne peut pas tirer de conclusions valables quant au phénomène de pénurie dans le monde de l'enseignement francophone. Sans doute, est-il aussi difficile de prendre des mesures politiques pour contrer un phénomène dont on ne connaît pas exactement l'ampleur et les détails.

2.3. Un indicateur à la rescousse... uniquement pour l'enseignement néerlandophone en région bruxelloise

Des éléments d'analyse transparaissent pour la Région de Bruxelles-Capitale. Un indicateur, le taux d'abandon des enseignants dans les cinq premières années de carrière, est important. Cet indicateur, calculé par *het Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming* (Ministère Flamand de l'Enseignement et de la Formation¹²) démontre que le problème était en 2003 jusqu'à plus de trois fois plus important dans les écoles dépendant de la Communauté flamande sur la Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste des écoles flamandes. En 2009, ce rapport avait diminué, mais avoisinait toujours 200%¹³.

Tableau 2 : Taux d'abandon de la profession d'enseignant dans les 5 premières années de carrière dans l'enseignement néerlandophone à Bruxelles et en Flandre en 2003 et 2009		
	2003 Bruxelles	2003 Flandre
Fondamental ordinaire	44%	14%
Fondamental spécialisé	64%	19%
Secondaire ordinaire	62%	30%
Secondaire spécialisé	31%	37%
	2009 Bruxelles	2009 Flandre
Fondamental ordinaire	54%	21%
Fondamental spécialisé	44%	25%
Secondaire ordinaire	62%	38%
Secondaire spécialisé	36%	29%

¹¹ Beckers J., Jaspars S., Vos M.-C., *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité – Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE*, ULG – Département Education et Formation, avril 2003, p. 14.

¹² Ces chiffres concernent donc exclusivement le monde de l'enseignement dépendant du Ministère Flamand.

¹³ Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming, *Arbeidsmarktbericht 2010 – Basisonderwijs en Secundaire Onderwijs*, Département Onderwijs en Vorming, Bruxelles, 2010. Pour les chiffres relatifs au primaire voir pages 22 et 23, pour le secondaire voir pages 59-60. Etude disponible sur : <http://www.ond.vlaanderen.be/beleid/personeel/files/AMR-2010.pdf>

Face à ces données, on ne peut pas valablement tirer de conclusions pour l'enseignement francophone puisqu'elles ne concernent que l'enseignement néerlandophone. Ces chiffres à la hausse en Flandre et à Bruxelles (écoles flamandes) pourraient être de mauvais augure. Effectivement, si l'enseignement néerlandophone (et plus singulièrement à Bruxelles) connaît une pénurie croissante, on peut émettre l'hypothèse que c'est aussi le cas du côté francophone.

3. Les départs endéans les cinq ans, pour quelles raisons ?

Le point précédent a montré que le phénomène d'abandon de la profession d'enseignant dans les 5 premières années de carrière dans l'enseignement néerlandophone connaissait des variations selon la région. Est-ce aussi valable dans la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Si oui, qu'est-ce qui tendrait à expliquer ces différences ?

On peut faire l'hypothèse que ces disparités entre régions tiennent au fait que Bruxelles compte un grand nombre d'écoles en encadrement différencié où l'indice socioéconomique (ISE) est égal ou inférieur à 5. Dans ces écoles, les conditions de travail sont considérées comme pénibles¹⁴. La difficulté du travail pourrait expliquer, en partie, la désaffection en début de carrière dans le métier d'enseignant.

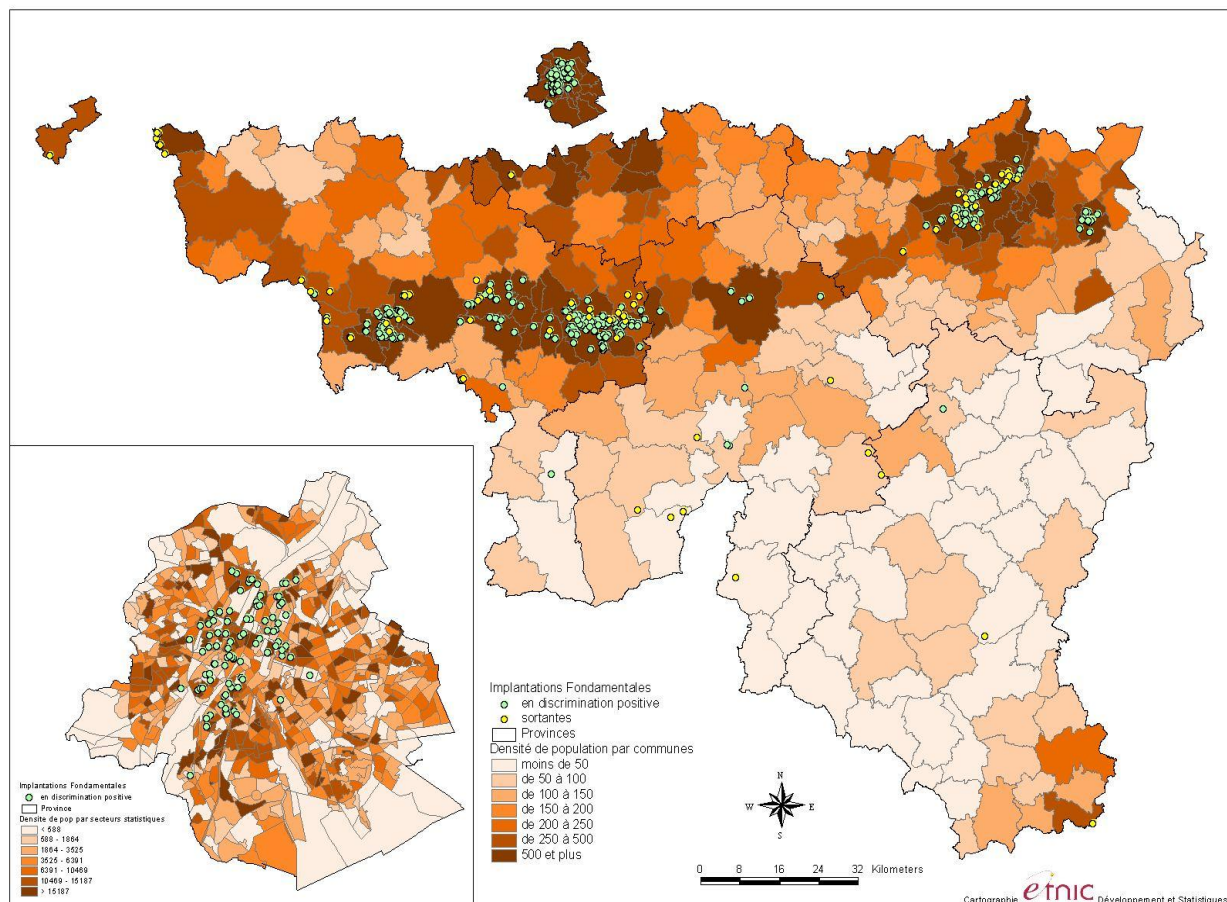
Afin de corroborer cette hypothèse, on peut se baser sur des listes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui mentionnent l'ISE de chaque école francophone.

3.1. Des différences régionales dans l'enseignement fondamental

Les cartes 1 et 2 localisant les écoles en encadrement différencié dans la Fédération, montrent la disparité de la répartition de ces écoles.

¹⁴ BECKERS J., JASPAR S., VOS M.-C., *op. cit.*, p. 67.

Carte 1: Les implantations du fondamental en discriminations positives en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁵



Les écoles en encadrement différencié représentent 48,84% des écoles primaires sur le territoire de Bruxelles-Capitale, soit 169 établissements de ce type pour 346 établissements primaires (tous les réseaux et ISE confondus). Cette proportion est la plus importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, bien que le Hainaut compte plus d'écoles à ISE faible, cette province compte également plus d'établissements scolaires : sur 1051 établissements primaires (tous les réseaux et ISE confondus), 321 sont à ISE faible, soit une proportion de 30,54% d'écoles en encadrement différencié¹⁶.

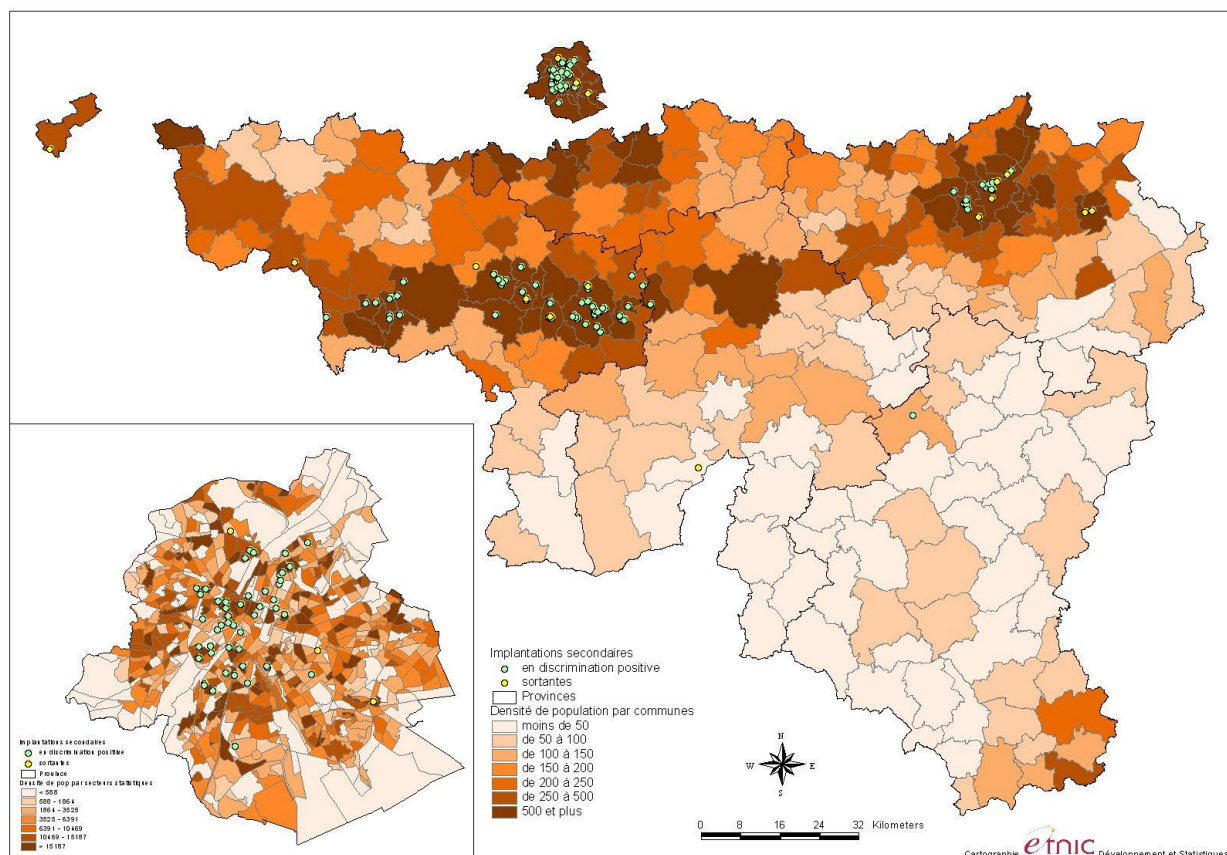
¹⁵ Service des statistiques, *Discriminations positives – implantations du fondamental*, Etnic, Bruxelles, 2005-2006. Disponible en ligne sur :

http://www.statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/stat/upload/stat_super_editor/stat_editor/publications/cartographie/2005-2006/DPLUS_FOND.jpg

¹⁶ Calcul fait sur base de Ministère de la Communauté française, l'ANNEXE 1. - Liste des implantations de l'enseignement fondamental ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent, établie au cours de l'année scolaire 2009- 2010 en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

3.2. Des différences régionales dans le secondaire aussi

Carte 2: Les implantations du secondaire en discriminations positives en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁷



Au niveau secondaire, le même constat peut être tiré puisque Bruxelles organise proportionnellement plus d'écoles en encadrement différencié que le Hainaut, bien que cette province compte plus d'écoles à ISE égal ou inférieur à 5¹⁸ :

- Bruxelles : 80 écoles sur 138 bénéficient d'un encadrement différencié, soit 57,97% des écoles de la région.
- Hainaut : 89 écoles sur 218 ont un ISE égal ou inférieur à 5, soit 40,83%.

¹⁷ Service des statistiques, *op. cit.* Disponible en ligne sur :

http://www.statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/stat/upload/stat_super_editor/stat_editor/publications/cartographie/2005-2006/DPLUS_SEC.jpg

¹⁸ Calcul fait sur base de Ministère de la Communauté française, l'ANNEXE 2. - Liste des implantations de l'enseignement secondaire ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent, établie au cours de l'année scolaire 2009- 2010 en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Si l'abandon du métier d'enseignant en début de carrière est bien lié à la pénibilité des conditions de travail et plus spécifiquement à l'exercice du métier dans les écoles dont l'ISE est inférieur ou égal à 5, alors le phénomène d'abandon pourrait être beaucoup plus sensible dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar de ce qui se passe en Flandre.

4. Une pénurie prévisible et imprévisible

Si le problème de pénurie n'existe pas au début d'une année scolaire, il peut survenir (ou être renforcé dans le cas d'une pénurie préexistante) au cours de celle-ci. Ce sont les *mises en disponibilité* qui expliquent ce phénomène¹⁹ :

Le personnel en fonction dans un établissement scolaire se distingue du personnel mis en disponibilité. Ce dernier se structure en trois catégories :

- les départs anticipés à la retraite,
- les maladies, les accidents de travail et les congés de maternité,
- les « autres » mises en disponibilité telles que, les missions, les pertes totales ou partielles de charges et les congés syndicaux permanents...

Les relevés sont effectués traditionnellement le 15 janvier²⁰. Ceci donne une image, à un moment donné, de l'importance des mises en disponibilité. En outre, il semble que cette importance varie en fonction des métiers dans l'école. Les directeurs enregistrent 17 % de leur personnel en disponibilité. A l'opposé, le personnel administratif n'en comptabilise qu'un peu plus de 1 %. Les enseignants, quant à eux, sont près de 8 % à être mis en disponibilité²¹.

4.1. Les départs anticipés à la retraite

Les départs anticipés à la retraite représentent la plus large partie (75,21% en équivalent temps-plein ²²) de ces mises en disponibilité²³ (toutes professions de l'enseignement confondues). Ces départs sont « programmables » au sein d'une école.

¹⁹ Ministère de la Communauté française, *Statistiques du personnel de l'enseignement – annuaire 2008-2009 – vol. III, Ethnic*, 2010, p. 15.

²⁰ Des régularisations peuvent être effectuées après cette date afin de corriger les éventuelles erreurs.

²¹ Ministère de la Communauté française, *op. cit.*, p. 49.

²² Calculé sur base des données de la « Figure II.6.2. Répartition des mises en disponibilité par sexe », Ministère de la Communauté française, *op. cit.*, p. 49.

²³ Nous avons un système de prépension à partir de 58 ans (depuis les nouveaux accords de début 2012) et d'aménagement de fin de carrière dans le monde enseignant.

Mais ces départs sont-ils « gérables » dans leur globalité ? Les départs anticipés sont le fait d'une frange de la population enseignante (les 50 ans et +) qui est très importante comme on peut le constater dans le tableau 2²⁴ reprenant les effectifs par catégorie d'âge pour le corps enseignant.

Tableau 2 : Répartition des enseignants par groupe d'âge dans l'enseignement primaire et secondaire, secteurs public et privé confondus, 2009.		
	Enseignement primaire	Enseignement secondaire
50 ans et +	20,8	33,0
40-49 ans	26,6	26,0
30-39 Ans	29,3	24,7
> 30 ans	23,3	16,3

On observe dans ce tableau que la catégorie d'âge des 50 ans et + est, dans l'enseignement primaire, à peine moins importante que celle des moins de 30 ans. Dans le secondaire, elle est plus de deux fois plus importante que celle des jeunes enseignants.

Le nombre de départs anticipés (et de mise à la pension) risque donc d'être plus important que l'entrée de jeunes dans la profession. La pénurie peut donc être renforcée à une échelle globale.

4.2. Les maladies, les accidents de travail et les congés de maternité

À l'inverse des départs anticipés à la retraite, ces événements ne sont pas (ou peu) prévisibles. Ils représentent 16,62%²⁵ (en équivalent temps-plein) des mises en disponibilité (toutes professions de l'enseignement confondues).

Une période critique à cet égard est l'hiver²⁶. Cela tient vraisemblablement au fait que les congés pour maladie sont plus nombreux durant cette saison. La pénurie pourrait donc apparaître (ou être renforcée) durant cette période. Mais, il est difficile de chiffrer le phénomène, tant son importance peut varier au cours de l'année scolaire.

²⁴ Données issues de European Commission, *op.cit.*, p. 124(pour le primaire)- p. 125 (pour le secondaire).

²⁵ Calculé sur base des données de la « Figure II.6.2. Répartition des mises en disponibilité par sexe », Ministère de la Communauté française, *op. cit.*, p. 49.

²⁶ BECKERS J., JASPAR S., VOS M.-C., *op. cit.*, p. 42.

4.3. Les autres

Cette dernière catégorie est la plus faible des trois. Elle représente 8,15% (en équivalent temps-plein) du phénomène des mises en disponibilité (toutes professions de l'enseignement confondues).

Sa nature « fourre-tout » rend difficile une analyse de l'impact qu'elle a sur la pénurie.

5. Des vrais problèmes : une pénurie qui coûte cher

5.1. Aux élèves

Si la pénurie est tributaire du niveau d'enseignement, de la région, de l'école et du moment dans l'année, il n'en demeure pas moins qu'elle touche un grand nombre d'élèves comme peut le montrer le tableau 1 (page 6). Or, tous les élèves sont confrontés à un impératif : celui de l'évaluation en fin d'année scolaire, ce qui suppose la transmission de savoirs et l'acquisition de compétences. La situation de pénurie met à mal ce principe de base.

Les élèves qui sont confrontés à une situation de pénurie sont des élèves qui font face à un dilemme : un professeur qui pour une raison ou une autre ne peut assurer un cours qu'il devait normalement donner, devra récupérer la matière non vue. Les jours de cours ne sont pas extensibles. Une solution commune consiste à voir cette matière de manière accélérée afin de combler le retard occasionné. Le risque évident est que les bases ne soient pas bien acquises. Certes, les élèves peuvent être heureux de bénéficier çà et là « d'heures de fourche », mais ils le sont beaucoup moins lorsque, d'une part, il s'agit de travailler à vitesse accélérée pour combler un retard dont ils ne sont pas responsables et, d'autre part, lorsqu'ils se rendent compte que ce retard risque de compromettre leur réussite scolaire.

5.2. Aux parents

Les parents sont également confrontés aux problèmes qu'occasionne la pénurie. Face à cette situation, une autre réponse commune est de fournir plus de devoirs à domicile. La gestion de la pénurie prend la forme d'heures de cours à la maison. Si les parents peuvent assurer la transmission de la matière, le coût ne se calculera qu'en heures et

peut être en tensions – les parents deviennent-ils pédagogues à leurs heures perdues ? ; par contre, s'ils n'ont pas cette possibilité par faute de temps et/ou de compétences (ne devient pas professeur de mathématiques, de physique ou de néerlandais niveau cinquième secondaire qui veut !), le coût se calculera en euros par le biais d'heures de cours privés. Or, tous les parents n'ont pas les moyens financiers de payer des cours particuliers à leurs enfants. De plus, ces deux situations présentent un risque : celui que la pédagogie apprise ne corresponde pas à celle du professeur. Un écart qui peut se transformer en une perte de points et de savoirs pour l'élève puisque la pédagogie la plus efficace pour comprendre l'enseignement d'un professeur reste et demeure celle de ce professeur.

Ces « heures de fourche » sont aussi à gérer. Si celles-ci s'effectuent au sein de l'école, il y a généralement des locaux et des personnes dévolus à ce genre de situation. Mais si ces « heures de fourche » se muent en « heure de licenciement », c'est aux parents que revient la charge d'assurer que leurs enfants se trouvent en de bonnes mains, que ce soient les leurs ou celles d'autres personnes.

L'impact d'une « heure de licenciement » peut donc être double pour les parents : c'est une heure où il faut assurer que leurs enfants soient gardés et c'est une heure de travail scolaire à assumer.

La tâche devient quasi insurmontable lorsqu'elle touche des enfants qui se trouvent dans des écoles en discrimination positive. Comme le montrent les chiffres, ces écoles sont plus durement touchées par le phénomène de pénurie que les écoles qui ne sont pas en discrimination positive. Or, les parents qui confient leurs enfants à ces écoles sont généralement de condition modeste voire dans une situation de grande précarité. Ces dernières familles n'ont en général, ni les capitaux scolaires, financiers ou sociaux pour trouver des solutions aux problèmes que leur pose la pénurie.

5.3. Aux écoles

Une école qui subit une situation de pénurie doit pouvoir la gérer, en théorie. Mais en pratique, le travail supplémentaire qu'implique un manque d'effectifs (provisoire dû, par exemple, à une maladie ou durable dû à un poste qui reste vacant) peut devenir handicapant pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

Parmi les tâches supplémentaires que doivent assumer les professionnels d'une école en situation de pénurie, on compte : le remplacement temporaire ou définitif des postes laissés à disposition, une gestion des « heures de fourche », des surveillances à organiser, des nouvelles personnes à intégrer à l'école, etc.

Aussi, est-ce l'ensemble des métiers au sein de l'école qui est mis à contribution. Que ce soient les professeurs qui assurent le suivi de la matière non vue, les surveillants qui organisent une « garderie », le personnel administratif et la direction qui sont impliqués dans le processus de remplacement ou dans le contact avec le professeur absent, etc.

En outre, la pénurie n'est pas le domaine réservé des enseignants. Le corps administratif et la direction sont aussi des postes soumis à pénurie. Leur absence requiert également énormément de travail pour le remplacement et le maintien des affaires courantes. Le risque évident que suppose ce genre de situation est que l'énergie dépensée ne bénéficie plus au fonctionnement normal de l'école.

5.4. A l'enseignement

Au final, la pénurie crée un désamour entre certaines familles et le monde de l'enseignement. Ce détachement s'effectue par le truchement d'une sensation de rupture de contrat : les parents confient leurs enfants à l'école afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un enseignement qui leur assurera plus tard une place dans la société. Or, dans une situation de pénurie, la qualité de l'enseignement est remise en question, dès lors certains parents risquent de ne plus accorder leur confiance au monde scolaire.

6. Bibliographie

BECKERS J., JASPAR S., VOS M.-C., *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité – Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE*, ULG – département Education et Formation, avril 2003.

Commission européenne, *Chiffres clés de l'éducation 2012 – Principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie*, Eurydice, Bruxelles, 2012, p. 5. Disponible en ligne sur :

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/134FR_HI.pdf

European Commission, *Key Data on Education in Europe 2012*, Education, Audiovisual and Culture Executive Agency, Eurydice, Bruxelles, 2012.

Ministère de la Communauté française, ANNEXE 1. - Liste des implantations de l'enseignement fondamental ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent, établie au cours de l'année scolaire 2009- 2010 en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Ministère de la Communauté française, ANNEXE 2. - Liste des implantations de l'enseignement secondaire ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent, établie au cours de l'année scolaire 2009- 2010 en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

Ministère de la Communauté française, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2008-2009, Ministère de la Communauté française, Bruxelles, 2008. Disponible en ligne sur :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?numac=2008029301&caller=list&article_lang=F&row_id=1&numero=1&pub_date=2008-06-13&set3=set+character_variant+%27french.ftl%27&language=fr&fr=f&choix1=ET&choix2=ET&fromtab=+moftxt&trier=promulgation&htit=p%E9nurie&ddda=2008&sql=dd+%3D+date%272008-04-25%27+and+htit+contains++%27p%E9nurie%27&rech=1&tri=dd+AS+RANK+&dddj=25&dddm=04&set1=set+stopfile+%27MOF.stp%27#hit1

Ministère de la Communauté française, *Statistiques du personnel de l'enseignement – annuaire 2008-2009 – vol. III, Etnic*, 2010.

ONEM, *ZOOM sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie*, ONEM, Bruxelles. Disponible en ligne sur :
http://onem.be/D_Documentation/Publications/Brochures/_Folders/Penurie/Folder_FR.pdf

Service des statistiques, *Discriminations positives – implantations du fondamental*, Etnic, Bruxelles, 2005-2006. Disponible en ligne sur :
http://www.statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/stat/upload/stat_super_editor/stat_editor/publications/cartographie/2005-2006/DPLUS_FOND.jpg

Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming, *Arbeidsmarktrapport 2010 – Basisonderwijs en Secundaire Onderwijs*, Departement Onderwijs en Vorming, Bruxelles, 2010. Etude disponible sur :
<http://www.ond.vlaanderen.be/beleid/personeel/files/AMR-2010.pdf>